

22 juin 2022 position du département sur piton dugain

Le vice-président du Conseil départemental Rémy Lagourgue a en effet quitté la séance plénière en cours au Palais de la Source pour échanger avec l'association devant les grilles. "Le cadre de ce dossier c'est qu'il est communal" rappelle-t-il. "Le Piton Dugain est de la propriété de l'ONF, sur le domaine du Département, mais il est de la propriété de la jouissance de l'Etat" explique-t-il. Le vice-président assure être "pour la protection de l'environnement, tout en le mettant en perspective avec le développement économique de notre île. Il faut laisser les autorisations aller plus loin et permettre à l'association au moment de l'enquête publique de se positionner et faire valoir leurs arguments" ajoute-t-il. "Mais il n'appartient pas à la collectivité départementale d'arbitrer un dossier qui ne concerne pas directement le patrimoine du Département."

Rémy Lagourgue assure par ailleurs que des concertations ont déjà été initiées "avec cette association qui agit de manière très noble". Il évoque "éventuellement d'autres concertations à venir pour être dans la démarche la plus lisse possible".